



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
12 juillet 2022

Label Effinergie RE2020 : les exigences adossées à la RE2020 en résidentiel sont disponibles

A l'occasion de la dernière Assemblée Générale du Collectif Effinergie, le 29 juin 2022, l'association a dévoilé les exigences Effinergie adossées à la nouvelle réglementation environnementale pour les projets résidentiels. Attendues, ces exigences sont le fruit d'un travail de concertation en interne avec les membres du Collectif et permettent aujourd'hui d'aboutir à des règles techniques structurantes et redonnant une définition aux bâtiments à énergie positive.

Afin de répondre à la demande des maîtres d'ouvrages souhaitant aller au-delà de la RE2020, le Collectif Effinergie s'est mobilisé dans le but de proposer une évolution de ses labels dans le neuf, dont les exigences étaient basées sur la précédente réglementation, afin de tenir compte des avancées introduites par la RE2020. Après plusieurs mois de travail et de mobilisation de ses membres, Effinergie propose aujourd'hui de nouvelles exigences pour son label adossé à la RE2020. Les règles techniques de ce label Effinergie RE2020 sont d'ores et déjà accessibles à tous, et les maîtres d'ouvrage volontaires, publics et privés, pourront en faire la demande auprès des organismes certificateurs à compter de septembre 2022.

Bâtiment à énergie positive : le grand oublié de la RE2020 retrouve une définition

Dans ces exigences, **plusieurs indicateurs de la RE2020 sont renforcés sur le volet énergie**, c'est le cas du Bbio renforcé à hauteur de 15 %, du Cep, nr réduit lui de 10 % et de l'indicateur du confort d'été DH qui est largement diminué excepté dans les zones H2d et H3.

Les règles techniques **redonnent également une définition du bâtiment à énergie positive** avec l'indicateur **Bilan BEPOS** qui apparaît sous forme d'une option accessible aux porteurs de projet souhaitant répondre aux ambitions nationales depuis longtemps établies.

Sur le **volet carbone** c'est une anticipation du calendrier de la RE2020 qui est proposée aux acteurs. Ainsi, ce sont les seuils 2025 qui seront demandés sur les indicateurs Ic énergie et Ic construction (un décalage d'application est néanmoins prévu pour ce dernier indicateur afin de ne pas rendre préjudiciable au projet le manque de fiche sur l'impact carbone actuellement observé).

La **qualification des bureaux d'étude** sur le volet énergie (exigée depuis plusieurs années) et sur le volet carbone n'est pas oubliée.

En complément, dans la continuité voire le renforcement des exigences des précédents labels, le Collectif met en avant les sujets de la **perméabilité à l'air bâti**. Pour les **contrôles et mesures des systèmes de ventilation** l'application du protocole réglementaire par une tierce partie qualifiée est demandée ainsi qu'une exigence de classe A pour la **perméabilité à l'air des réseaux aérauliques**. Enfin, en maison individuelle, si une **étude de dimensionnement** est nécessaire, celle-ci sera demandée.

Les organismes certificateurs conventionnant avec Effinergie pour la labélisation des projets résidentiels neufs auront intégré ces exigences dans leurs référentiels pour le **1^{er} septembre 2022**.

Pédagogie et retours d'expérience avec l'Observatoire BBC

Pour les acteurs souhaitant aller plus loin sur les sujets du confort d'été et de la mesure des consommations, Effinergie proposera des **fiches pédagogiques** qui seront accessibles en ligne. Sur le volet mobilité, l'outil en ligne **Ecomobilité** sera à utiliser afin d'évaluer le potentiel d'écomobilité des projets.

Enfin, Effinergie continue de mettre l'accent sur le **retour d'expérience** grâce à l'**Observatoire BBC** qui évolue pour mettre en lumière les indicateurs de la réglementation environnementale et permettra une appropriation de ces derniers par les acteurs. Plusieurs indicateurs, non sujet à des seuils actuellement dans le label Effinergie, feront l'objet d'un suivi grâce à l'Observatoire. Ce retour d'expérience, accessible à tous à travers l'Observatoire BBC, viendra utilement accompagner le déploiement de la RE2020 dans la perspective des prochaines échéances de la réglementation.

Effinergie continue de se mobiliser pour accompagner les acteurs au-delà de la RE2020

Ce label s'adresse aux bâtiments résidentiels mais le tertiaire ne sera pas en reste puisque des travaux sont en cours au sein du Collectif Effinergie pour évaluer les possibilités d'évolution de nos exigences pour ces projets.

Par ailleurs, Effinergie, aux côtés de l'Alliance HQE-GBC et du Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables - associations réunis au sein du Groupement d'Intérêt Ecologique (GIE) – contribue activement aux travaux permettant de faire émerger un cadre commun de référence afin de tracer la voie vers les bâtiments d'après-demain. Ces travaux s'appuient sur le savoir-faire et l'expertise développée depuis de nombreuses années par les membres du GIE, dont Effinergie à travers ses différents labels.

Pour aller plus loin :

- [Infographie label Effinergie RE2020](#) en résidentiel ;
- [Règles techniques du label Effinergie RE2020](#).

The logo for Effinergie, featuring the word "effinergie" in a bold, lowercase, blue sans-serif font.

CONTACTS PRESSE :

Marie GRACIA – Directrice : gracia@effinergie.org - 06 65 08 75 39

Angélique SAGE – Responsable technique : sage@effinergie.org – 06 58 10 42 50

Laura BRUNO – Chargée de communication : bruno@effinergie.org – 04 67 99 01 00